

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évolution des moyens accordés à la CCI et à la CMA des Ardennes depuis 2012 Question écrite n° 10683

Texte de la question

M. Pierre Cordier demande à M. le ministre de l'économie et des finances de bien vouloir lui communiquer, sous forme de tableau, l'évolution des moyens accordés à la CCI et à la CMA du département des Ardennes depuis 2012.

Texte de la réponse

La ressource fiscale dont bénéficie la chambre de commerce et d'industrie territoriale (CCIT) des Ardennes a évolué de la manière suivante :

Budgets exécutés (en M€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2012
CCIT Ardennes*	4,671	4,956	4,078	3,709	3,379	2,735	- 58,55%
Total taxe pour frais de chambres	1 385,700	1 368,000	1 092,000	1 055,117	925,117	925,117	- 66,76%

La ressource fiscale dont bénéficie la chambre de métiers et de l'artisanat départementale (CMAD) des Ardennes a évolué de la manière suivante :

Budgets exécutés (en M€)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2012
CMAD Ardennes*	1,463	1,479	1,439	1,349	1,318	1,346	-8%
Total taxe pour frais de chambres (droit fixe et droit additionnel)	0,633	0,624	0,553	0,526	0,535	0,588	-7%

^{*} sources : budgets exécutés

Données clés

Auteur: M. Pierre Cordier

Circonscription: Ardennes (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE10683

Numéro de la question : 10683 Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>17 juillet 2018</u>, page 6250 Réponse publiée au JO le : <u>13 novembre 2018</u>, page 10217